

Enseignement Supérieur et Recherche - Subvention à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs - Développement de l'Ecole de Gestion et de Commerce

Mme l'Adjointe SCHIRRE, Rapporteur : L'école de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs est affiliée au réseau national des Ecoles de Gestion et de Commerce (EGC) qui représentent un ensemble de 31 campus répartis sur le territoire français. Constituées en réseau, ces écoles proposent un cursus d'études supérieures en 3 ans dont 30 semaines minimum de stages en entreprises. Gérées par les Chambres de Commerce et d'Industrie et reconnues par l'Etat, leurs enseignements sont en adéquation avec le monde des entreprises.

Les CCI du Doubs et de Haute-Saône ont décidé de rapprocher dès la rentrée 2010 leurs programmes Bachelors (Bac+3) respectifs pour donner naissance à une EGC Franche-Comté déployée sur 3 campus à Besançon, Montbéliard et Vesoul.

Le Campus de Besançon est chargé de l'option «Affaires Internationales» de l'EGC Franche-Comté. Cette spécialité est confortée par l'ouverture en septembre 2010 d'un Master (Bac+5) «Développeur d'affaires à l'international» en partenariat avec l'Ecole de Commerce ICN de Nancy.

La Chambre de Commerce de d'Industrie du Doubs sollicite les collectivités pour appuyer l'effort de lancement et de développement du Bachelor et du Master. Le budget prévisionnel de l'EGC fait apparaître une montée progressive des charges qui passeront de 201 000 € en 2010 à 571 000 € en 2012. L'estimation des recettes de scolarité et de taxe d'apprentissage laissent à la CCI une charge prévisionnelle de 148 000 € en 2010, 206 000 € en 2011 et 266 000 € en 2012.

Il est proposé de décider du principe d'un soutien à la CCI du Doubs sur 3 ans et à ce titre de lui attribuer pour 2010 une subvention de 20 000 € pour accompagner le développement à Besançon de cette spécialité en commerce international. Elle renforcera l'attractivité de l'offre de formation supérieure à Besançon. En cas d'accord, la somme de 20 000 € sera prélevée au chapitre 65.23/65738 CS 400.

Proposition

Le Conseil Municipal est appelé à approuver l'attribution à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs d'une subvention de 20 000 € pour la réalisation de cette opération au titre de 2010.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'accorder la subvention proposée.

Récépissé préfectoral du 8 octobre 2010.